

JOURNEE MONDIALE DE L'EAU - 22 MARS
THEME DE 2020 « EAU & CHANGEMENT CLIMATIQUE »
DEVANT L'URGENCE, PLACE À L'ACTION !

Les recommandations des membres du Partenariat Français pour l'Eau

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau qui porte cette année sur les liens entre eau douce, cycle hydrologique et dérèglement climatique, le PFE rappelle les messages portés par ses membres dans les enceintes internationales pour les ODD, le climat et la biodiversité sur l'urgence et la priorité de mieux protéger et valoriser nos ressources en eau.

L'eau, une ressource essentielle fragilisée

Les plus grands risques du réchauffement climatique décrits par le GIEC concernent en premier lieu l'eau : sécheresses, inondations, montée du niveau marin, cyclones, tempêtes, etc. L'eau est une ressource essentielle déjà soumise à de fortes pressions anthropiques qui mettent en danger les populations, notamment les plus vulnérables, les écosystèmes et les activités humaines.

Les dernières publications présentées à la COP25 montrent que nous n'avons pas pris le chemin d'une réduction des gaz à effet de serre (GES) à la hauteur des enjeux décidés à la COP21. Beaucoup d'observateurs ont fait part de leur déception de ne pas voir affiché à la COP25 un relèvement des ambitions des pays principaux émetteurs des GES.

Les 200 membres du PFE souhaitent rappeler l'urgence de réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre mondiales afin de rester sous la limite d'un réchauffement moyen de 2°C et de poursuivre l'effort pour limiter la hausse de température à 1,5°C par rapport à la période préindustrielle, d'ici la fin du siècle. Ils attirent également l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de prendre des mesures d'adaptation face aux changements climatiques déjà en cours et à venir, pour répondre aux enjeux suivants :

- Agir sur le grand cycle de l'eau, vecteur majeur de résilience et d'adaptation au dérèglement climatique, sachant que tout réchauffement supplémentaire limitera l'efficacité des mesures d'adaptation,
- Prioriser les réponses visant les populations les plus vulnérables et immédiatement impactées par le dérèglement climatique,
- Déployer des actions d'adaptation ambitieuses qui tiennent compte du contexte socio-économique et environnemental des territoires.

L'EAU, UN LEVIER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS ET DE L'AGENDA 2030

L'eau doit être traitée comme une priorité dans les engagements de l'Accord de Paris sur le climat, en cohérence avec l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable.

L'URGENCE : METTRE EN ŒUVRE BEAUCOUP PLUS LARGEMENT DES SOLUTIONS ADAPTÉES

Pour satisfaire les besoins élémentaires des populations, en tenant compte de la croissance démographique, de la protection des écosystèmes et de la lutte contre le dérèglement climatique, de nombreuses solutions institutionnelles, technologiques, économiques et sociales ont fait leurs preuves. Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) appelle donc à la relance du processus engagé dans le cadre du [Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat](#).

Nous espérons un sursaut des ambitions pour la COP de Glasgow qui permettra de souligner les solutions Eau & Climat.

Nous aimerions également mettre en avant les espoirs mis dans le [Pacte Vert de l'Union Européenne](#) pour faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050, tout en stimulant l'économie, en améliorant la santé et la qualité de vie des citoyens, en préservant la nature et en ne laissant personne de côté.

A. PLACER L'EAU AU CŒUR DE L'ADAPTATION

Face au caractère inéluctable du dérèglement climatique, les mesures d'adaptation doivent être prises en compte à la même hauteur que les actions d'atténuation des émissions dans les négociations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. L'eau est à la fois un secteur particulièrement vulnérable (raréfaction de la ressource) et un vecteur de solutions (utilisation des écosystèmes aquatiques pour leur rôle régulateur, etc.). En outre, selon plusieurs études, sur les 162 contributions déterminées au niveau national (CDN) analysées, 83% comprennent un volet adaptation et 93% d'entre elles citent l'eau comme un enjeu majeur dans un contexte de dérèglement climatique. L'impact de ce dernier sur le secteur de l'eau touchera de multiples domaines : l'agriculture et l'alimentation, l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, le monde rural et le développement des villes, l'industrie, la biodiversité, ...

B. RENFORCER LE RÔLE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DANS L'ATTÉNUATION

Les émissions de GES continuent de croître. Cela reflète entre autre une augmentation de la demande en énergie. Tous les secteurs utilisateurs d'eau sont concernés. Mais les services d'eau et d'assainissement, qui représentent entre 3 et 8% des émissions globales de GES par les villes, peuvent contribuer à l'atténuation des GES en réduisant leur consommation en énergie et en eau (optimisation du fonctionnement des pompes, réduction des fuites dans les réseaux, etc.) ou encore en mettant en place des solutions durables de production et de récupération d'énergie (valorisation des boues d'assainissement en biogaz, réutilisation de la chaleur des réseaux, etc.). Des démarches d'économie circulaire doivent être promues dans ce secteur, en lien avec le développement d'autres services publics essentiels comme la gestion des déchets solides.

C. RENFORCER LES ENGAGEMENTS ET LES DÉCLINER DANS LES POLITIQUES NATIONALES ET LES STRATÉGIES D'INTERVENTION À TOUS LES NIVEAUX

La somme des CDN dans le cadre de l'Accord de Paris mènera à une hausse de température globale de 3°C à 3,4°C d'ici la fin du siècle, voire de 7°C selon certains scientifiques si on reste sur les tendances actuelles des émissions. Pour avoir un impact réel, les engagements pris par les états, dont ceux liés à l'eau, doivent également être traduits dans les politiques et stratégies nationales et locales. L'eau doit, pour cela, être intégrée aux autres politiques sectorielles comme l'énergie, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, etc. Enfin, les négociations sur les pertes et les préjudices prévues dans l'Accord de Paris doivent être poursuivies.

D. RENFORCER LA CONNAISSANCE POUR MIEUX GÉRER LES RESSOURCES EN EAU

Les connaissances sur le climat et le grand cycle de l'eau aux échelles régionale et locale doivent être renforcées, notamment celles des eaux douces, pour lesquelles une grande partie des observations sont qualifiées de « moyennes » par le GIEC en raison du manque de références, d'expertises régionalisées et de données de terrain. Nous devons également renforcer les dispositifs d'information (comme les stations hydro-météo), de modélisation et de systèmes d'information sur l'eau (par exemple des banques de données) qui permettent une meilleure prise de décision. Par ailleurs, de nouveaux outils d'acquisition de données tels que les mesures satellitaires devront être développés en complément du renforcement des systèmes d'acquisition de données in situ. En outre, la valeur des connaissances locales et des savoir-faire traditionnels doit également être reconnue lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux.

E. MOBILISER LES ÉTATS POUR MANDATER LE GIEC SUR LES RESSOURCES EN EAU, Y COMPRIS AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DES MESURES D'ÉMISSIONS NÉGATIVES

Les impacts du dérèglement climatique sur les ressources en eau et les évolutions de leurs usages n'ont jamais fait l'objet d'un rapport spécifique du GIEC, alors qu'il s'agit d'un enjeu crucial au niveau mondial. Le PFE appelle les Etats à donner ce mandat au GIEC, intégrant les impacts sur les ressources en eau du développement des mesures d'émissions négatives et interrogeant les évolutions à donner à la gestion de l'eau dans un tel contexte dans les différentes régions du monde.

F. RENFORCER LA GOUVERNANCE DE L'EAU

À l'heure où la demande en eau ne cesse d'augmenter, une approche globale de la gestion de la ressource est nécessaire, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines. Elle devra prendre en compte le continuum de la source à la mer, tout en assurant un partage équilibré entre les usages de l'eau, pour définir au bon niveau territorial les leviers d'action les plus adaptés aux enjeux (cf. supra). Tel est le rôle de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dont la mise en œuvre dans les bassins hydrographiques nationaux ou transfrontaliers est nécessaire pour une bonne adaptation au dérèglement climatique.

G. MOBILISER DES FINANCEMENTS PAR UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Des progrès ont été constatés au Sommet Climat de septembre 2019 sur les contributions des pays en matière d'atteinte des engagements financiers (100 milliards de USD/an pour les pays en développement d'ici 2020). Le rapport publié récemment par l'OCDE montre un progrès dans la mobilisation des flux financiers. Celui-ci devra être poursuivi pour atteindre l'ambition fixée pour 2020. L'eau doit être une priorité parmi les financements destinés à l'adaptation, en ciblant les pays les moins avancés et les plus menacés.